



## Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 1<sup>er</sup> février 2019

---

### DEBAT GENERAL SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

**M. COUNIL.** Le débat d'orientations budgétaires est un moment important pour cadrer notre action. Ne comptez pas sur moi pour faire des envolées lyriques comme cela a été fait sur certains bancs de cette assemblée. Tel n'est pas mon état d'esprit, j'aurais plutôt tendance à dire que je suis las, fatigué par le climat dans lequel nous vivons et par une période extrêmement compliquée. Je trouve que les débats de ce matin n'ont pas été à la hauteur de la situation que nous vivons.

Dans une période aussi compliquée, deux ou trois éléments sont essentiels : l'écoute, le respect de la démocratie et le respect des agents de l'État qui portent les politiques publiques. Ce que j'ai entendu ce matin dans cette assemblée n'est pas très digne des élus que nous sommes.

Monsieur le Président, s'agissant du respect de la démocratie, vous avez eu raison de rappeler les règles qui régissent les débats publics. Parce que nous avons été désignés démocratiquement par nos concitoyens, le public n'a pas à intervenir au cours de la session, n'a pas à manifester en applaudissant ou en prenant la parole. Vous avez eu raison de le rappeler. Pour autant, notre assemblée doit aussi écouter. Je regrette vivement que nous n'ayons pas pris le temps de suspendre la séance pour écouter les sapeurs-pompiers.

Tous autant que nous sommes, nous regrettons vivement le manque de considération des corps intermédiaires par le niveau national. Ce matin, nous avons assisté à la même chose. Je regrette qu'une organisation syndicale n'ait pas pu exprimer ses doléances aux élus de l'assemblée. Je suis membre d'une assemblée qui suspend la séance lorsque les organisations syndicales de la maison souhaitent s'exprimer. Il n'y a pas de réponse à donner car je suis d'accord avec vous, le débat ne se peut se faire ici entre les personnels, leurs représentants et les élus. Des instances sont faites pour cela. Mais permettre aux agents d'exprimer leurs revendications m'aurait semblé utile.

Lors de la dernière session, nous n'avons pas hésité à suspendre la séance pour écouter les représentants des Gilets jaunes, qui ne sont pas des corps constitués, alors qu'on refuse cette prise de parole aux corps constitués. Parallèlement, nous tenons le discours schizophrène qui consiste à regretter que l'État ne nous entende pas en tant qu'élus. Et lorsque nous sommes dans notre rôle d'élus, nous agissons de la même façon ! Ce n'est pas bien. Je regrette que les sapeurs-pompiers soient partis et que nous ne soyons pas allés au fond des choses. [...]

Il faut que nous fassions attention. Nous devons faire face à des mouvements de contestation qui revêtent des formes extrêmement violentes. Je dirai une dérive totalitaire parfois. Quand je vois sur tel ou tel barrage que des personnes sont obligées de mettre un gilet jaune pour passer, quand je vois à la sortie de l'Hôtel de ville du Mans il y a quelques semaines un marié obligé de revêtir un gilet jaune pour que son mariage ne soit pas perturbé, je considère qu'il s'agit de dérives totalitaires. Nous l'avons vécu la semaine dernière, ce qui m'a d'ailleurs conduit à déposer plainte pour menaces de mort. Je ne l'ai pas fait par rapport à moi, ma personne importe peu. Je l'ai fait pour le respect qui est dû à la fois aux élus mais aussi à ceux qui incarnent les politiques publiques et qui les font vivre. Je pense aux agents des collectivités locales et de l'État. À ce titre, j'ai été particulièrement choqué des propos tenus par M. Grelier aujourd'hui, de la même façon que je suis choqué qu'il ne soit plus là. Il est facile de faire des effets de manche, d'appeler tout le monde à se lever, de se croire sur une scène de théâtre et de partir sans écouter la fin du débat.

J'ai été particulièrement choqué par le discours qu'il a tenu. Je vous félicite, Monsieur le Président, de ne pas

vous être levé à l'instar d'une partie de l'assemblée. Qu'il y ait un désaccord sur la politique éducative menée au niveau national, oui, trois fois oui ! L'Éducation nationale n'est plus une priorité pour ce gouvernement, nous le vivons au quotidien sur nos territoires, je le vis en tant que personnel de l'Éducation nationale. J'ai encore le droit de le dire, la loi qui m'empêchera de parler n'a pas été votée. Mais ces mesures sont décidées par des politiques, par un Gouvernement, non par des fonctionnaires. Les propos qui ont été tenus par M. Grelier de faire trembler les couloirs à Paixhan sont-ils un appel à la haine contre les fonctionnaires de l'État qui sont à la Cité administrative à Paixhan ? C'est à cet appel, Mesdames, Messieurs, que vous vous êtes levés, que vous avez applaudi. Vous avez soutenu des propos scandaleux envers des fonctionnaires qui appliquent des décisions. Dans le même temps, vous êtes d'accord pour dire que j'ai raison de déposer plainte face aux menaces reçues par des élus.

J'ai une petite carrière politique derrière moi. Je ne m'en suis jamais pris aux fonctionnaires, jamais ! Un fonctionnaire applique des directives. Ce que vous avez fait tout à l'heure en vous levant n'est ni plus ni moins une incitation à la haine du fonctionnaire qui prendrait des décisions ne correspondant pas à une réalité ! Il est arrivé souvent que des inspecteurs de l'Éducation nationale m'aient dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec ce qu'on leur demandait, mais ils le font parce que tel est leur rôle, parce qu'ils sont payés pour ce faire et parce que cela figure dans les statuts de la fonction publique.

Si M. Grelier s'en était pris au Gouvernement, oui, je me serais levé. Mais qu'on s'en prenne aux fonctionnaires qui appliquent une politique n'est pas normal.

J'avais beaucoup de choses à dire sur le débat d'orientations budgétaires. Il comprend des points positifs, des points négatifs. Mais cela ne m'intéresse plus. Parce que je trouve que le débat de ce matin a été pitoyable.

## **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMISSION REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNETE**

**Mme COZIC-GUILLAUME.** Je reviendrai sur trois points.

Le nouveau mode de calcul de la dotation de fonctionnement pourrait-il bénéficier cette année d'un petit assouplissement pour certains collèges ? Nous avons relevé que cela avait été le cas pour le collège La Foresterie.

Je suis intervenue en Commission permanente sur les collèges des Sources et de Vauguyon dont les dotations ont diminué cette année de 5 000 euros chacun alors qu'ils ont reçu des élèves supplémentaires suite à la fermeture du collège du Ronceray. Est-il possible, à titre exceptionnel cette année, de maintenir leur dotation de fonctionnement pour l'année en cours ?

Mon deuxième point porte sur la dotation globalisée de 7,50 euros par élève qui n'a pas été augmentée depuis sa mise en place alors que les entreprises de transport ont augmenté leurs tarifs suite à la hausse du carburant. Certains collèges ne peuvent plus organiser de sorties scolaires en raison des coûts de transports très élevés.

Nous sommes intervenus sur l'augmentation des tarifs de cantine qui pénalise les familles les plus modestes. Nous vous avons alerté sur le fait que le tarif du ticket « au passage » se rapprochait du forfait cinq jours. Le ticket au passage est de 3,65 euros, le ticket de 3,35 euros pour les cinq jours. Soit 30 centimes d'écart. Nous appelons à la vigilance.